

1. Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les relations contractuelles existant entre eKope et ses clients en plus des conditions particulières qui ont pu être conclues entre les deux parties. Elles sont régies par le droit de la vente quand elles s'appliquent à la fourniture de produits catalogue ou standards.

1.2 Les conditions d'achats du Client acceptées expressément par eKope peuvent compléter les présentes conditions générales et les conditions particulières dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec celles-ci et restent conformes au droit général du contrat et au droit de la concurrence. Toute dérogation aux présentes conditions générales de vente doit faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de notre part.

1.3 Les documents, catalogues, publicités, tarifs non mentionnés dans les conditions particulières n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent nous engager.

2. Formation du contrat

2.1 La passation de commande

Lorsqu'un devis/offre est établi par eKope, il constitue les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales de vente. Toute commande (ordre portant sur les produits/services figurant dans les tarifs et/ou devis d'eKope) doit être passée par écrit à eKope qui se réserve le droit de l'accepter, de la rejeter ou de la modifier par l'émission de réserves. Une commande n'est réputée acceptée que si elle fait l'objet d'un accusé de réception de commande signé par eKope. Toute commande doit porter sur un minimum de 100 € HT. Sauf stipulation particulière, les offres et devis restent valables pour une durée de trois mois à compter de leurs dates d'envoi.

2.2 Modification du contrat

Toute modification de la commande ou du contrat demandé par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et préalable de notre part et devra faire l'objet d'un avenant.

2.3 Annulation

La commande exprime le consentement irrévocable du Client ; il ne peut donc l'annuler, à moins d'un accord exprès et préalable de notre part. Dans ce cas, le Client indemniserà eKope pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en résultent. En tout état de cause, les acomptes et paiements déjà versés resteront acquis à eKope.

3. Caractéristiques et statuts des produits commandés

3.1 Les produits livrés sont conformes à la réglementation technique qui s'y applique et aux normes techniques pour lesquelles nous avons déclaré explicitement la conformité du produit. Dans le but d'améliorer la qualité de nos produits, nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis leurs caractéristiques techniques et de forme décrits dans nos documentations et catalogues.

3.2 Le Client est responsable de l'exploitation du produit dans les conditions d'utilisation prévues dans le cahier des charges et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'exploitation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Il incombe au Client d'établir un cahier des charges correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer de l'adéquation du produit avec l'application envisagée.

4. Etablissement du prix

Nos prix sont ceux en vigueur au moment de la confirmation de commande. Ils sont établis en € (euros), hors taxes, hors droits de douane, emballés et départ de notre entrepôt, sauf dispositions particulières prévues au contrat. Le prix correspond exclusivement aux produits et prestations spécifiés dans l'offre.

5. Livraison, transport, vérification des produits

5.1 Conditions de la livraison

La livraison des fournitures est réputée effectuée départ usines ou nos entrepôts. Les risques sont transférés en conséquence au Client dès la livraison, sans préjudice de notre droit d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété ou de faire usage de notre droit de rétention. Dans le cas où le Client a engagé le transport et en assume le coût, le Client prendra à sa charge toutes les conséquences pécuniaires d'une action directe du transporteur à l'encontre d'eKope. Dans le cas où le Client ne prendrait pas livraison, et sans qu'il ait besoin d'une mise en demeure, le Client supportera tous les frais et risques de conservation des fournitures. Les dates de paiement initialement prévues ne pourront pour autant être retardées.

5.2 Délais de livraison

Le délai convenu est un élément important qui doit être précisé au contrat ainsi que sa nature (délai de livraison, délai de mise à disposition, etc.). Les délais stipulés ne sont donnés qu'à titre indicatif et tout retard ne constitue en aucun cas un motif d'annulation de commande ou de résiliation du contrat.

5.3 Transport, douane, assurance

Nos produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs, même si l'expédition à été faitefranco. En cas d'expédition par nos soins, l'expédition est faite en port dû, aux meilleurs tarifs, sauf demande expresse du Client, auquel cas les frais supplémentaires de transport seront répercutés au Client et portés sur la facture du matériel.

6. Paiement

6.1 Modalités de paiement

Les conditions de paiement sont déterminées aux conditions particulières. Toutefois les prestations de service sont payables au comptant sans escompte et les produits standards référencés dans nos catalogues sont payables sans escompte à 30 jours net date de livraison.

Constitue un paiement (en cas de paiement différé ou à terme) non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque mais leur règlement à l'échéance convenue. Le non retour des effets acceptés dans les huit jours de la date de facture rend la créance immédiatement exigible aux termes de l'article 124 du code du commerce. Le paiement par chèque d'un acompte de 30% à la commande pourra être demandé en cas de commande importante. En cas d'escompte hors facture pour paiement anticipé (limité à 0.5% par mois), le montant de la TVA déductible doit être diminué du montant de celle afférant à l'escompte.

6.2 Retard de paiement

Conformément aux directives européennes et leurs transcriptions en droit français, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement d'une échéance entraîne, si bon nous semble, la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles. Le fait de nous prévaloir de l'une et/ou l'autre de ces dispositions ne nous prive pas de la faculté de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée ci-dessous.

6.3 Compensation des paiements

Le Client s'interdit toute pratique illicite de débit ou d'avoir d'office, de nous facturer toute somme qui n'aurait pas été reconnue expressément par eKope au titre de sa responsabilité. Tout débit d'office constituera un impayé et donnera lieu à l'application des dispositions ci-dessus en matière de retard de paiement. Les parties se réservent toutefois le droit de recourir à la compensation légale ou conventionnelle des créances.

6.4 Réserve de propriété – Transfert des risques

eKope conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconques des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens. Néanmoins, à compter de la livraison, le Client assume les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas d'exercice de la revendication, les acomptes qui auront déjà été versés resteront définitivement acquis à eKope à titre d'indemnité, sans que cela nuise à la possibilité pour lui d'obtenir l'indemnisation complète de son préjudice.

7. Cas de force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cette défaillance est l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc.
- conflits, guerre, attentats
- conflit de travail, grève totale ou partielle chez eKope ou chez le Client
- conflit de travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, service publics, etc.
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer ou d'exporter, embargo)
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion

8. Propriété intellectuelle et savoir faire des documents et produits

Tous les droits de propriété intellectuelle ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis, dans les produits livrés, dans les prestations réalisées, demeurent la propriété exclusive d'eKope.

Toute reproduction ou reprise d'élément de nos schémas, modèles, photos ou tableaux de nos catalogues et de nos offres, sans autorisation de notre part, constitue une contrefaçon et sera poursuivie comme telle.

9. Garanties et Responsabilité

9.1 Garanties

L'engagement de garantie, sauf stipulation particulière, ne s'applique qu'aux défauts qui se seront manifestés et qui auront été expressément déclarés à eKope pendant la période de garantie à savoir 1 an. La période de garantie court à compter de la date de livraison. eKope s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution (y compris du montage éventuel), dans la limite des dispositions ci-après.

Notre obligation ne s'applique pas en cas de défaut provenant soit des matières fournies par le Client, soit d'une conception imposée par celui-ci. Notre garantie est limitée à la réparation et/ou au remplacement sur place ou en nos locaux du produit ou de l'élément reconnu défectueux.

Les frais éventuels de port sont à la charge du Client. Les retours de matériels doivent être faits avec l'accord préalable d'eKope. Dans ce cas, le retour devra être accompagné d'un bon de livraison rappelant le N° de facture ou le bon de livraison initial.

Les défauts ou détériorations provoqués par un accident extérieur, une mauvaise manipulation, un entretien défectueux, une modification non prévue sont exclus de cette garantie.

Client particulier – personne physique :

Conformément à l'ordonnance n°2005-136 portant réforme du code de la consommation, le Client personne physique (particulier) pourra bénéficier de la garantie légale de deux ans aux conditions fixées par cette ordonnance.

9.2 Limites de responsabilité

Notre responsabilité sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes qui nous seraient imputables dans l'exécution du contrat. En aucune circonstance, nous ne serons tenus d'indemniser les dommages immatériels ou indirects tels que : perte d'exploitation, perte de profit, perte d'une chance, préjudice commercial, manque à gagner.

10. Assurances

Les risques étant de convention expresse transférés au Client dès la livraison au sens de l'article ci-dessus (Réserve de propriété), le Client s'engage à être, dès cet instant, couvert par une assurance sur ces matériels.

11. Contestations

Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le Tribunal compétent.

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nice, même en cas d'appel de pluralité de défendeurs.

En cas de contestation de nos conditions générales professionnelles d'affaires, ce sont celles de la Fédération des Industries de la Mécanique déposées au greffe du tribunal de Paris qui prévaudront.